



**BREAK
BREAK...**

Visite médicale à Nice : un véritable chemin de croix

Rappel du cadre réglementaire : la visite à norme pour délivrance du certificat médical de classe 3

- est valide 24 mois pour les moins de 40 ans et 12 mois à partir de 40 ans (ATCO.MED.A.045).
- peut être programmée soit un jour de travail, soit un jour de repos (*Note relative à la gestion des récupérations des ICNAs, 25-024 DSNA-D*).

Le texte est clair : si elle est réalisée sur une vacation de contrôle, l'agent est sorti du TDS et **hors-quota** d'absence. Pourtant, par **manque de dates de visites (peu de médecins et éloignement géographique)**, l'encadrement niçois suggère à certains ATCOs de travailler avant ou après pour pallier le sous-effectif.

Grâce à ses propositions, le service voudrait-il faire passer la santé des agents derrière la performance en dérogeant au respect des textes? Pour **l'UNSA-ICNA, la Sécurité reste notre objectif n°1** : nul n'est à l'abri de devoir passer une visite médicale avec appréhension, chose incompatible avec la prise de fréquence! **Sérénité et confiance** sont essentielles dans nos métiers à hautes responsabilités.

De part son enjeu, **la visite à norme ne saurait constituer une variable d'ajustement** visant à combler les manquements en matière de gestion d'effectifs.

**Un jour de visite médicale, les ICNAs doivent pouvoir se consacrer pleinement à l'obtention de leur aptitude.
Les responsables doivent assumer les conséquences d'un manque de médecins et d'un recrutement raté!**

Plus de dates de visites, plus d'effectifs!

LFMN

Nice, le 5 mars 2026



*Règlement européen 2015/340
Partie ATCO.MED*



*Note relative à la gestion
des récupérations des ICNAs
25-024 DSNA-D*



www.icna.fr